Inst. roy. colon. belge
Biographie Coloniale Belge,
T. V, 1958, col. 264-267

Mélanie.

DRAPIER (Nestor-Marie-Ghislain), Conservateur en chef des titres fonciers et directeur général (Serinchamps, 6.5.1869 — Profondeville, 10.1.1941). Fils d'Hyacinthe et de Ledoux,

Drapier, qui possédait le diplôme de géomètre, quitte, en décembre 1900, l'Administration des Contributions à laquelle il était attaché comme surnuméraire, pour s'engager au service de l'É. I. C. Il débarque à Boma le 16 janvier 1901. Désigné sur place comme géomètre du cadastre, il y dirige en réalité le Service des Terres. Travailleur intelligent et actif, Drapier se signale rapidement à l'attention de ses supérieurs qui lui confient déjà, en juillet-août de la même année, les fonctions de conservateur des titres fonciers pendant une courte absence du titulaire E. Boland. Au cours de ce bref intérim, il se met rapidement au courant du service des titres fonciers, qu'il dirige avec une grande aisance et beaucoup de fermeté. Aussi, en juillet 1902, lorsque Boland rentre définitivement en Europe, Drapier est-il tout naturellement désigné pour le remplacer. Il termine ce premier terme le 29 décembre 1903 avec les meilleurs cotes du directeur des Finances Delhaye

Rentré en Belgique le 18 janvier 1904, il en repart le 20 juillet pour effectuer à Boma un deuxième séjour, toujours en qualité de géomètre, mais exerçant effectivement les fonctions de conservateur des titres fonciers. Au mois d'août 1907, il est autorisé à prolonger d'un an son terme de service et il ne quite l'Afrique que le 14 juillet 1908, après avoir mérité les notes les plus élogieuses de l'inspecteur d'État Warnant, des vice-gouverneurs Fuchs et Lantonnois et du gouverneur général baron Wahis.

Un arrêté royal du 4 janvier 1909 le nomme alors conservateur en titre; c'est en cette qualité qu'il quitte Anvers pour la troisième fois le 29 janvier 1909. Il réside encore à Boma jusqu'au 12 juillet 1910 et il est ensuite désigné pour aller exercer ses fonctions au Katanga qu'il gagne par la voie du Cap. Son troisième terme achevé, il quitte le Congo le 26 mars 1911 et va s'embarquer à Capetown le 5 avril à destination de la Belgique.

Du 22 septembre 1911 au 13 décembre 1913, il effectue à la Colonie un quatrième séjour au cours duquel il est autorisé à continuer ses services pour une période de cinq années après l'expiration du terme de dix ans fixé par le nouveau statut des fonctionnaires d'Afrique, intervenu le 27 mars 1912.

Deux mois avant la première guerre mondiale, il s'embarque pour la cinquième fois à destination du Congo où il arrive le 22 juin 1914, mais à la suite d'une réorganisation des services de la Colonie survenue après l'ouverture des hostilités en Afrique, il est déjà mis en congé en novembre de la même année et il regagne la France, via Lisbonne, à bord du vapeur portugais Loanda. Il est cependant rappelé presque aussitôt sur le territoire de la Colonie où il revient le 7 février 1915 pour assurer la direction du Service des Terres et également, à titre provisoire, celle du Service de l'Agriculture. En juin 1917, viennent s'ajouter à ces fonctions déjà absorbantes, celles de commissaire de district du Bas-Congo qu'il exercera pendant environ deux mois. Après un séjour prolongé, au cours duquel il a dû fournir un effort particulier à la suite des circonstances nées de la guerre, sa santé s'est quelque peu altérée et un congé lui est accordé à la date du 17 juillet 1919, date de son départ de Boma, jusqu'au 17 avril 1920.

Drapier effectue alors son septième voyage vers l'Afrique. Il vient d'être nommé, par arrêté royal du 22 mars 1920, directeur d'administration à titre personnel. Tout en continuant à assumer la direction du Service des Terres, il est désigné, à partir d'octobre 1920, pour exercer les importantes fonctions de secrétaire géné-

ral-assistant du gouverneur général. En novembre 1921, il est confirmé dans le grade de directeur d'administration et prend rang en cette qualité, dans la hiérarchie, à la date du 10 mai 1918. Il est chargé en même temps d'assurer momentanément, en l'absence du titulaire, l'expédition des affaires courantes du Service de l'Agriculture, comme il l'avait déjà fait précédemment. Lors de la réorganisation du Service des Terres, en 1922, il est investi des fonctions, nouvellement créées, de conservateur en chef des titres fonciers et enfin, nommé directeur général le 1er janvier 1923. A son retour en Europe, en février 1923, il compte près de vingt ans de présence effective en Afrique.

Malgré cette carrière déjà longue, au cours de laquelle ses brillantes qualités lui ont permis d'atteindre une situation enviable dans l'administration de la Colonie, Drapier sollicite et obtient, en 1924, l'autorisation de continuer ses services au Congo pour une nouvelle période de deux ans. Le 18 mars 1924, le Thysville l'emporte d'Anvers pour un huitième séjour en Afrique où il va reprendre ses anciennes fonctions de conservateur en chef des titres fonciers. A l'expiration de ce terme de deux ans, il est mis fin, à sa demande, à sa carrière coloniale et il est autorisé à porter le titre honorifique de son grade. Il rentre définitivement en Belgique le 30 avril 1926.

Lors de son premier séjour au Congo, Drapier avait rédigé une Note sur le Régime foncier au Congo qu'il avait livrée à la publicité dans La Belgique coloniale (1902, p. 565).

Porteur de l'Étoile de service en or à cinq raies, il était également officier de l'Ordre Royal du Lion, officier de l'Ordre de la Couronne et chevalier de l'Ordre de Léopold.

7 mars 1953. [L. H.] A. Lacroix.

Reg. matr. Fin. nº 167. — Bull. de la Sié roy. de Géogr. d'Anvers, 1907-1908, p. 497.